

Rapport - Conseil du 10/05/2021

Objet : Proposition de motion introduite par M. WEYTSMAN, Mme DEBAETS, Mme AMPE et M. WAUTERS, Conseillers communaux.

Proposition de motion visant à améliorer la qualité de vie dans le Quartier européen

1. Le Quartier européen et le Quartier des Squares

Le Quartier européen a de nombreux visages. Situé à quelques minutes du Centre-Ville, il se compose de zones résidentielles (dont le Quartier des Squares) et de bureaux, en particulier dans le Quartier Léopold. Deux grands parcs offrent des zones de loisirs et de détente à leurs habitants : le Parc du Cinquantenaire et le Parc Léopold. D'autres parcs et espaces verts égaient aussi la vie des habitants. A vocation européenne et internationale, le Quartier européen comprend également le centre de décision de l'Union européenne.

La présente motion se penche principalement sur le Quartier des Squares. Les Squares Ambiorix, Marie-Louise et Marguerite forment d'ailleurs un ensemble classé comme site avec l'avenue Palmerston. De nombreuses rues irriguent les trois squares du quartier.

Le Quartier des Squares est né du désir d'urbaniser une partie du territoire rattaché à la Ville de Bruxelles en 1853. Il témoigne du savoir-faire des architectes de la fin du XIXe siècle. L'on doit l'aménagement du site à l'architecte-urbaniste Gédéon Bordiau, sous l'impulsion du Baron de Jamblinne de Meux, alors ingénieur de la Ville de Bruxelles. Le plan du futur Quartier des Squares prend peu à peu forme dès 1870, au départ d'une page blanche. C'est en 1905 que la majorité des hôtels particuliers furent construits. Leur style est éclectique, mêlant Renaissance flamande, inspiration néo-classique et Art nouveau. Dans les années 1960 et 1970, le Quartier des Squares n'échappe pas à la « bruxellisation ». Certains de ces hôtels furent détruits pour laisser place à des immeubles à appartements. Les Squares furent classés le 14 juillet 1994.

L'harmonie du Quartier, liant les trois Squares, l'avenue Palmerston, le Boulevard Clovis et le Boulevard Charlemagne fut récemment rappelée à la fois par la Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS)*, mais également par l'ARAU. Cela dans le cadre du réaménagement du Boulevard Clovis.

(* http://www.kcml.irisnet.be/fr/avis-de-la-crms/2021/seance-667-du-13-01-2021/BXL40186_667_PU_Clovis_espace-public-1.pdf)

2. Une procédure participative

En réponse aux différentes plaintes et afin d'objectiver l'ensemble des besoins des habitants du quartier, des Conseillers de deux groupes politiques ont sollicité l'avis des habitants. Cette motion participative s'appuie ainsi sur la rencontre et l'avis d'une cinquantaine d'habitants.

3. Les constats

Les constats sont connus. Ils ont aussi été souvent discutés au sein du Conseil communal : dépôts clandestins, déchets en tout genre contribuant à une malpropreté générale, sentiment d'insécurité, présence de dealers, cambriolages, entretien défaillant des espaces verts, vitesse excessive des véhicules motorisés, nuisances sonores, divers lieux transformés en urinoirs ou encore toutes sortes d'incivilités.

De manière générale, les habitants des Squares se sentent délaissés par les autorités de la Ville. A leurs yeux, la zone apparaît comme oubliée en raison du fait qu'elle a l'image d'un quartier « aisé » et que, de ce fait, il mérite beaucoup moins d'attention qu'ailleurs.



Cette approche participative peut évidemment s'étendre au Collège.

La présente motion vise dès lors à améliorer, de manière globale, la qualité de vie ainsi que la sécurité des riverains et usagers du Quartier des Squares.

Le Conseil communal de la Ville de Bruxelles :

- Considérant l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 14 juillet 1994 classant comme site l'ensemble formé par les squares Ambiorix, Marie-Louise, Marguerite et l'avenue Palmerston ;
- Considérant les demandes de la motion Safe in the City, votée à l'unanimité lors de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2020 ;
- Considérant l'harmonie et la cohérence architecturale, urbanistique et paysagère des Squares avec le Boulevard Clovis et le Boulevard Charlemagne reconnue à la fois par la CRMS et par l'ARAU ;
- Considérant la protection de la maison Saint-Cyr sise au numéro 11 du Square Ambiorix depuis le 08 août 1988 ;
- Considérant la protection de la maison sise au numéro 50 du Square Ambiorix depuis le 02 septembre 2006 ;
- Considérant la protection de deux maisons réalisées par Victor Horta sur l'avenue Palmerston: l'Hôtel Deprez-Vandeveldé sise rue Boduognat 14 (protégé le 21/06/1971) et l'Hôtel van Eetvelde et son extension ;
- Considérant l'intégration en 2000 de l'Hôtel Eetvelde dans la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Considérant les ambitions exprimées par le Collège de la Ville de Bruxelles dans l'accord de majorité 2018-2024 par rapport à la Propreté publique et à la Sécurité pour l'ensemble des habitants ;
- Vu la reconnaissance internationale du Quartier pour son patrimoine et son architecture ;
- Vu l'importance que chaque Bruxelloise et Bruxellois ait accès à un espace vert de qualité à proximité de son logement ;
- Vu la nécessité d'une clarification des règles en vigueur pour certains usagers des Squares, au vu du nombre élevé d'infractions diverses commises. Ces infractions regroupent notamment le dépôt de déchets clandestins, le non-ramassage de déjections canines, ainsi que la consommation excessive d'alcool par certains individus et les comportements néfastes que celle-ci peut entraîner ;
- Vu le sentiment d'insécurité qui règne à certains moments du jour et de la nuit dans les Squares ;
- Vu la démarche de co-création citoyenne dans laquelle s'inscrit le présent texte ;
- Vu le grand potentiel du petit patrimoine riche du Quartier des Squares ;
- Vu la vitesse excessive pratiquée par certaines voitures autour des Squares, ce qui est source d'une très forte insécurité routière et de désagréments sonores.

DEMANDE au Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Bruxelles :

- De soutenir davantage les commerçants du quartier particulièrement impactés par la crise économique actuelle ;
- De mettre en place un meilleur éclairage à l'intérieur et autour des trois Squares et de l'Avenue Palmerston, pour renforcer la sécurité et le sentiment de sécurité de ceux-ci ;
- De mettre en valeur le petit patrimoine, avec un éclairage adapté ;
- De renforcer et d'améliorer la signalisation pour les piétons, usagers de trottinettes et cyclistes dans les Squares, indiquant les comportements autorisés et interdits, ainsi que le montant des amendes auxquelles s'exposent les contrevenants ;
- De continuer à sensibiliser les usagers des Squares, dès leur plus jeune âge, à une utilisation respectueuse des lieux, notamment en distribuant des tracts de sensibilisation et en travaillant avec les écoles voisines ;
- De solliciter les services des gardiens de la paix (BRAVVO) pour dissuader, prévenir les délits et sensibiliser au bon respect des règles en vigueur, dans un climat de bienveillance ;
- De renforcer la télésurveillance aux points noirs connus de dépôts et de déchets clandestins, en vue de lutter contre la problématique ;
- D'étudier la possibilité de fermer les Squares à partir d'une certaine heure le soir et de renforcer la robustesse des clôtures autour des trois Squares ;
- De renforcer la présence policière dans le quartier ;
- De rouvrir le commissariat du Boulevard Clovis et étendre cette ouverture 24/24h.
- D'encourager la création d'un Partenariat Local de Prévention (PLP) ;
- D'organiser, au moins une fois par an, une rencontre entre les autorités de la Ville de Bruxelles et les riverains, afin de prendre connaissance des éventuelles doléances ;
- De rendre les Squares davantage accessibles aux PMR ;
- De scrupuleusement tenir compte de l'harmonie patrimoniale des Squares et des rues des alentours tant au niveau de bâtiments, du petit patrimoine que des espaces verts, dans chaque aménagement futur. Ainsi que de veiller, en concertation avec les riverains, à ce que toutes les nouvelles constructions respectent l'histoire, le patrimoine et l'environnement du Quartier des Squares ;



- De placer des ralentisseurs de vitesse autour des Squares, dans un objectif de sécurité routière ;
- De renforcer les passages des agents de propreté afin que le Quartier des Squares soit propre et agréable à fréquenter en permanence ;
- D'apporter une vigilance accrue à l'entretien vert des Squares : pelouses, haies, arbres, buissons, etc. ;
- D'étendre la plantation de végétation et de fruits du Square Marguerite au Square Ambiorix ;
- De continuer la rénovation des trottoirs du quartier ;
- D'intégrer le quartier des Squares dans le Plan toilettes de la Ville de Bruxelles.

(s) David WEYTSMAN, Bianca DEBAETS, Els AMPE et Didier WAUTERS, Conseillers communaux,

Annexes :